



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 28 MARS 2023
N°2023- 036

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 22 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, 22 mars 2023 à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi seize mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Remplacement d'une représentante de la Commune au sein du conseil d'école de l'école maternelle Jacques-DECOUR

Rapporteuse : Mme ABCHICHE

Direction : Direction Générale Adjointe (Finances, Population et Santé)

Service : Service des assemblées et affaires juridiques

Les membres présents :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**.

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Les membres excusés :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), M. DUBUS (donne procuration à Mme THIROUX), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme ABCHICHE), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ), M. BARON (donne procuration à M. GOUPIL), Mme THEOPHILE (donne procuration à M. FORHAN), M. SY (donne procuration à M. MAILLER), Mme MASMOUDI (donne procuration à M. FAUTRE).

Secrétaire de séance : Mme CIPRIANO

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 40

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction Générale Adjointe (Finances, Population et Santé)
Service des assemblées et des affaires juridiques
Séance du Conseil Municipal du 22 mars 2023

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121.21 ;

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L 411-1 et D 411-1 et suivants ;

Vu la loi d'orientation sur l'éducation n° 89-486 du 10 juillet 1989 ;

Vu l'ordonnance n°2000-549 du 15 juin 2000 relative à la partie législative du code de l'éducation ;

Vu le décret n°90-788 du 6 septembre 1990 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le décret n°2008-263 du 14 mars 2008 relatif aux dispositions réglementaires du livre IV du code de l'éducation ;

Vu le décret n°2013-983 du 4 novembre 2013 modifiant la composition et les attributions du conseil d'école ;

Vu la délibération n°2020-086 du 23 septembre 2020 portant désignation des représentants de la Commune au sein des conseils d'école des écoles maternelles et élémentaires ;

Vu les délibérations n°2021-021 du 3 février 2021, n°2021-135 du 29 septembre 2021, n°2022-049 du 23 mars 2022, n°2022-176, n°2022-177 et n°2022-178 du 16 novembre 2022, d'une part modifiant la délibération n°2020-086 précitée, et d'autre part portant remplacements des représentants de la Commune au sein des conseils d'école des écoles maternelles et élémentaires implantées sur le territoire communal ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission : Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective – Enfance - Petite enfance – Jeunesse - Bâtiments communaux – Droits des femmes émis lors de sa séance du 14 mars 2023.

Considérant ce qui suit :

Il convient de procéder au remplacement de Madame Didière DONATIEN conseillère municipale par Monsieur Tony PESSOA GRIJO, conseiller municipal, au sein du conseil d'école de l'école maternelle Jacques-DECOUR.

après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

38 votes pour, dont 7 procurations (M. LATRONCHE, M. DUBUS, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. BARON, Mme THEOPILE)

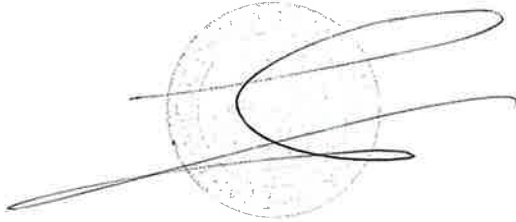
11 abstentions, dont 2 procurations (M. SY, Mme MASMOURI), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE, M. LURIER, M. SOLARO, Mme ADOMO, M. MAILLER

ARTICLE 1^{er} : **DECIDE** de désigner Monsieur Tony PESSOA GRIJO au sein du conseil d'école de l'école maternelle Jacques-DECOUR, en remplacement de Madame Didière DONATIEN.

ARTICLE 2 : RAPPELLE, en application de la présente délibération et celles susvisées, la liste des représentants de la Commune au sein des conseils d'école des écoles maternelles et élémentaires comme suit :

GROUPE SCOLAIRE	SECTION	REPRESENTANTS
Henri-BASSIS	Elémentaire	Patrice LATRONCHE
	Maternelle	Catherine MUSSOTTE-GUEDJ
Marcel-CACHIN	Elémentaire	Franck BARON
	Maternelle	Tatiana SAUSSEREAU
Danielle-CASANOVA	Maternelle	Wilfrid BASTIN
Eugénie-COTTON	Elémentaire	Philippe DUBUS
	Maternelle	Bernard GAUDIERE
Joliot-CURIE	Elémentaire	Aurore THIROUX
	Maternelle	Philippe LHOSTE
Jacques-DECOUR	Elémentaire	Tony PESSOA GRJO
	Maternelle	Tony PESSOA GRJO
Maurice-DENIS	Elémentaire	Henrique RIBEIRO
	Maternelle	Raymonde DUVERGER
Anatole-FRANCE	Elémentaire A	Grégory GOUPIL
	Elémentaire B	Alain CHATAUD
	Maternelle 1	Emmanuelle NGANDE
	Maternelle 2	Saphir AKKOUCHE
Léon-FRAPIE	Maternelle	Marie PARLOUAR
Jean-JAURES	Elémentaire	Céline THEOPHILE
Georges-POLITZER	Elémentaire	David SLIMOVICI
	Maternelle	Delphine BERTRAND
Romain-ROLLAND	Elémentaire A	Sabrina ABCHICHE
	Elémentaire B	Yann VIGUIE
	Maternelle	Geneviève CARPE
Jacques-SOLOMON	Elémentaire	Leon NGANDE
	Maternelle	Jean-Claude FORHAN
Albert-THOMAS	Elémentaire	Sophie AMAR
	Maternelle	Mylène BENOLIEL
Maurice-THOREZ	Elémentaire A	Jacqueline BENAHMED
	Elémentaire B	Isabel CIPRIANO
	Maternelle 1	Jacqueline BENAHMED
	Maternelle 2	Evelyne SAILLAND
Jeanne-VACHER	Maternelle	Philippe BOULAY
Paul-VAILLANT-COUTURIER	Maternelle	Christine ARRON
Simone-VEIL	Elémentaire	Michel DUVAUDIER
	Maternelle	Yohann PICOT

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance
Madame Isabel CIPRIANO
Conseillère municipale



Transmission en préfecture, le 28 MARS 2023
Publication, le 28 MARS 2023

Certifié exécutoire
Le Maire

